



# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 11 décembre 2024 à 18 heures 30 minutes

Quorum : 11

**Présents :**

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

**Procuration(s) :**

M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal donne pouvoir à M. NADAL Jean, M. RENON Pierre donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. LAMOTHE Patrick donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, M. LAMOTHE Patrick, M. RENON Pierre

**Secrétaire de séance** : Mme BARADAT Mireille

**Président de séance** : M. DOUSSAU Sylvain

## **1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

## **2 - Election du Maire**

Vu les articles L2121-7, L.2122-4, L.2122-8, L.2122-15, L. 2122-17 du CGCT,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et de ses adjoints,

Vu le courrier de démission de Monsieur Jean NADAL adressé au Préfet des Hautes-Pyrénées 15/10/24,

Vu la notification d'acceptation de la démission par le Préfet des Hautes-Pyrénées reçue le 29/11/24,

La démission du maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

Le maire et les adjoints continuent l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs, sous réserve des dispositions des articles L.2121-36, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-16 et L.2122-17.

En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

**Considérant** que la présidence de la séance au cours de laquelle est élu le Maire est dévolue au plus âgé des conseillers (article L.2122-8 du CGCT) ;

**Considérant** la désignation de Mireille BARADAT en qualité de secrétaire de séance :

**Considérant** que l'élection a lieu au scrutin secret ;

**Considérant** qu'il convient en l'espèce à Monsieur Sylvain DOUSSAU de présider cette séance et de veiller au bon déroulement du vote ;

**Considérant** qu'après l'élection du Maire, la séance sera ensuite présidée par ce dernier ;

**Considérant** la désignation de 2 assesseurs représentant les 2 listes des dernières élections à savoir :

- Monsieur Pierre MANHES
- Monsieur Mohamed MOUSSAOUI

**Considérant** l'appel à candidatures pour les fonctions du Maire ;

**Considérant** la candidature de Madame Sylvie DUBERTRAND

**Considérant** le dépouillement public des bulletins de vote ;

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages (blancs et nuls) : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Madame Sylvie DUBERTRAND est proclamée Maire par 15 suffrages obtenus à la majorité absolue.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 0, Abstention : 0)

### **3 - Détermination du nombre d'adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-2 et L.2122-10 alinéa 3,

Le Conseil municipal peut déterminer le nombre de postes des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil,

Considérant l'effectif légal de 19 conseillers municipaux ;

Considérant que la commune de Maubourguet peut disposer de 5 adjoints maximum ;

Vu la proposition du Maire de fixer à 3 le nombre d'adjoints ;

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la ville de Maubourguet.

**Le Maire propose aux membres du conseil :**

- De la création de 3 postes d'adjoint au Maire.
- D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- De procéder à l'élection des 3 adjoints au Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 4)

Pour : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal (représenté par M. NADAL Jean), M. RENON Pierre (représenté par M. LASSALLE Jean-Louis)

Contre :

Abstention : Mme BARADAT Mireille, Mme DUBERTRAND Christine, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. LAMOTHE Patrick (représenté par Mme BARADAT Mireille)

Sous la présidence de Mme DUBERTRAND Sylvie

**C. Dubertrand** demande la parole : le poste de 1er adjoint occupé jusqu'à maintenant, qui va l'occuper ?

**Madame le Maire** : aujourd'hui, il reste 3 adjoints qui vont donc "glisser". Le 2nd passe 1er, le 3ème passe 2nd et le 4ème passe 3ème. Le poste d'adjoint qu'occupait Pierre Manhès a été réparti sur 3 conseillères déléguées ; l'indemnité correspondante a donc été divisée en 3. Je compte confier la délégation que j'avais en tant que 1ère adjointe à Jean NADAL lors du prochain conseil municipal prévu le 19/12. Mais désormais, il n'y aura non pas 4 mais 3 adjoints au maire et des conseillers délégués.

**C. Dubertrand** : tu n'as pas préféré qu'il y ait une parité totale ? Cela aurait été un signe fort de ta part.

**Madame le Maire** : à un an des élections, on reste sur 3 adjoints et non 4 car on ne sait pas quelle va être la liste, comment elle sera composée et ce qui va être proposé.

#### **4 - Election des adjoints au Maire**

Vu les articles L.2122-10, L.2122-4 alinéa 1, L.2122-7-2 et R.2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération approuvant le nombre de postes d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et de ses adjoints,

Le Conseil Municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

L'ordre du tableau est déterminé, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur la même liste, par l'ordre de présentation sur la liste.

**Considérant** l'appel à candidature pour les postes d'adjoints ;

**Considérant** la désignation des deux assesseurs :

- Monsieur Pierre MANHES
- Monsieur Mohamed MOUSSAOUI

**Considérant** la présentation par Monsieur Yves MENJOULOU d'une liste de 3 adjoints ;

**Considérant** les modalités d'élections des adjoints au Maire ;

**Résultat du scrutin :**

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages (blancs et nuls) : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Après dépouillement, la liste présentée par Monsieur Yves MENJOULOU recueille la majorité absolue au 1er tour ;

**Le Maire propose aux membres du conseil :**

- **De proclamer** adjoints au Maire de Maubourguet, les conseillers dont la liste a obtenu la majorité absolue, à savoir :

- Monsieur Yves MENJOULOU
- Madame Isabelle CARCHAN
- Monsieur Jean-Louis LASSALLE

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 0, Abstention : 0)  
Sous la présidence de Mme DUBERTRAND Sylvie

Discours de Madame Sylvie DUBERTRAND, Maire de Maubourguet

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

C'est avec une grande émotion et une immense gratitude que je prends la fonction de maire ce soir.

Je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères à chacun d'entre vous qui m'accordez votre confiance en votant pour ma candidature.

Je suis consciente que derrière chaque vote exprimé ce soir, se cachent des attentes, des espoirs et des ambitions pour notre commune. Je m'engage à être à la hauteur de cette confiance et à travailler sans relâche pour répondre aux défis qui nous attendent.

Chacun d'entre nous représente des idées, des expériences et des visions uniques qui enrichissent notre conseil municipal. Ensemble, nous avons l'opportunité de construire une politique locale qui soit à la fois juste, équitable et pleine de projets pour notre commune.

Je souhaite également souligner l'importance de la collaboration au sein de notre équipe. En tant que conseillers, nous avons tous des rôles essentiels à jouer. Je m'engage à favoriser un climat de dialogue ouvert et constructif.

Je voudrais rappeler que notre mission est de servir nos concitoyens. C'est pour eux que nous agissons alors faisons en sorte que chacun se sente écouté et respecté.

Merci encore pour votre confiance.

**J. Nadal demande la parole** : Je souhaite faire un commentaire sur le vote de ce soir : autant je comprends que l'opposition ne porte pas sur son bulletin de vote les candidats de la majorité, mais je m'étonne qu'après avoir mis dans un programme "nous nous souhaitons avoir 3 adjoints" que lorsque la majorité propose 3 adjoints, on s'abstienne sur ce vote. Alors ça, je ne comprends pas, mais c'est mon point de vue personnel, c'est une contradiction de ce que l'on peut voir.

**M. Baradat** demande la parole : ce n'est pas par rapport au nombre d'adjoints, c'est par rapport à autre chose. Le nombre d'adjoints, nous on en avait demandé 3, on est ok pour 3, c'est pas pour ça. On a d'autres raisons qui font qu'on a voté contre, non qu'on s'est abstenus c'est tout, on n'a pas voté contre on s'est abstenus tout simplement.

**J. Nadal** : la question posée c'était sur le nombre d'adjoints, cela ne tenait pas compte d'autres considérations. On propose 3 adjoints, vous avez voté, vous vous êtes abstenus, vous n'avez pas voté contre, vous vous êtes abstenus, c'est ce qui m'étonne. Jusqu'alors, quand j'étais en position de maire, je ne faisais pas certains commentaires. Maintenant que j'ai la parole plus franche, je serai amené à en faire plus souvent, quand ils seront justifiés.

La séance est levée : 19h20.

Le Secrétaire de séance,

Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,